

PREFECTURE DES YVELINES

Direction de la réglementation et des élections - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques -

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique sera ouverte **du lundi 23 mai 2016 au mercredi 22 juin 2016 inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs**, dans les mairies de Bazoches-sur- Guyonne, les Mesnuls et Saint-Remy-l'Honoré, sur la demande d'autorisation présentée au titre du code de l'environnement, par **le syndicat intercommunal d'aménagement de la Mauldre supérieure (S.I.A.M.S) – 36, rue de Paris 78490 MONTFORT-L'AMAURY**, en vue de **la déclaration d'intérêt général et l'autorisation des travaux de restauration de la continuité écologique sur la Guyonne et le Guyon**

Sur décision motivée du commissaire-enquêteur, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 30 jours.

L'opération est soumise à autorisation sous les rubriques 3.1.2.0 et 3.1.5.0 de la nomenclature « Eau »

Monsieur Jean-Philippe PORTE, géomètre foncier D.P.L.G (E.R) est désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Roland REYNOUARD, directeur général des services techniques de la ville de Poissy (E.R) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant le délai d'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande de déclaration d'intérêt général dans les communes précitées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser directement par écrit au commissaire enquêteur à la mairie des Mesnuls – 6, grande rue 78490 - Les Mesnuls siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations lors des permanences qu'il assurera dans les mairies aux dates et heures ci-après :

Les Mesnuls

samedi 4 juin de 09h00 à 12h00

Bazoches-sur-Guyonne

mercredi 22 juin de 13h30 à 16h30

Dès réception, la copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée dans les communes du périmètre de l'enquête et de consultation du dossier visées ci-dessus.

Le dossier est également accessible à la Préfecture des Yvelines - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000) et sur le site internet de la préfecture : www.yvelines.gouv.fr/Publications

Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de Mme Véronique ANDRE-VERGER -Téléphone : 01.34.86.23.42 ou par courriel : veronique.andreverger.ville-montfort-l-amaury@orange.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dans les mairies concernées, en préfecture des Yvelines et sur le site internet www.yvelines.gouv.fr/Publications pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le Préfet des Yvelines statuera par arrêté sur la demande d'autorisation. Le présent avis est consultable sur les sites internet de la préfecture des Yvelines.